



S'UNIR POUR CONSTRUIRE!

REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION DE LA FORMATION « SANTE ET SECURITE SUR LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION »

QUI EST ADMISSIBLE ?

Si vous êtes un **futur travailleur ou une future travailleuse de la construction**, vous pourriez être admissible au remboursement d'une partie de vos frais d'inscription de votre formation (150\$).

QUELLES SONT LES DEMARCHES A SUIVRE ?

Lorsque vous aurez **adhéré à la FTQ-Construction** et que vous aurez **reçu votre première rémunération** en tant que travailleur ou travailleuse de la construction, vous pourrez communiquer avec nous et faire votre demande.

Il sera de votre responsabilité de communiquer avec nous au 514 381-7300 ou au 1 877 666-4060 pour que nous puissions étudier votre demande.

Si vous rencontrez les critères d'admission, nous vous rembourserons un montant de 150\$.

** Notez qu'il peut y avoir un délai de deux (2) à trois (3) mois pour le traitement de votre demande.*

BESOIN DE RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES ?

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera un plaisir de répondre à vos questions !

Vous pouvez également nous suivre sur **Facebook** ou via notre site internet au **www.ftqconstruction.org**.